

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 47 BIS B

N° 214

## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

---

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 214

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 47 BIS B

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article introduit par le Sénat, qui modifie les compétences des commissions des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires.